



CAHIER DES CHARGES FABRICATION D'UN OUTIL DE SENSIBILISATION SUR LE RÔLE DES MILIEUX HUMIDES

MENUISERIE ET REALISATIONS ANNEXES

Mai 2023

CONTACT
Clémence Curlier
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
06.71.31.63.61

Manon Gisbert
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
06.29.30.34.81

SOMMAIRE

Sommaire	2
A. REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	3
Disposition Générale	3
A.1.1.Maitrise d'ouvrage	3
A.1.2.Maître d'œuvre	3
A.1.3.Type de procédure	3
A.1.4.Allotissement	3
A.1.5.Délai d'exécution du marché	3
Sélection des offres	3
A.1.6.Contenu des propositions	3
A.1.7.Date limite de réception des offres.....	4
A.1.8.Critères d'analyse des offres	4
A.1.9.Validité de l'offre.....	4
A.1.10.Modalités de paiement	5
A.1.11.Résiliation du marché.....	5
A.1.12.Renseignements techniques et administratifs	5
B.CAHIER DES CHARGES DE LA PRESTATION	6
Cadre général	6
B.1.1.Présentation du maitre d'ouvrage	6
B.1.2.Objectifs du projet.....	6
B.1.3.Les cibles	6
B.1.4.Le projet scénographique.....	6
Réalisation des mobiliers.....	6
B.1.5.Prestations attendues	6
B.1.6.Documents techniques de référence	7
B.1.7.Préconisations pour la qualité des matériaux	7
B.1.8.Dessins d'exécution et de détails	7
B.1.9.Descriptifs détaillés des ouvrages	7
B.1.10.Calendrier de réalisation	8
Annexe	9

A.REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DISPOSITION GENERALE

A.1.1.Maitrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le :

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON
www.cen-franchemonte.org

Représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre de la prestation.

A.1.2.Maître d'œuvre

Une mission de conception du nouveau dispositif a été confié à un groupement composé :

- D'une scénographe (Lulisse - Marie-Gabrielle Verdoni) qui sera l'interlocutrice principale du titulaire du présent marché.
- D'une muséographe (Cécile Tourneboeuf) gestionnaire du projet.

A.1.3.Type de procédure

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation possible.

Le maître de l'ouvrage procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il pourra engager des négociations.

À l'issue de ces éventuelles négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis.

A.1.4.Allotissement

Ce marché est composé de 1 lot.

A.1.5.Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.

En tout état de cause, la prestation devra être réalisée avant le **24 janvier 2025**.

SELECTION DES OFFRES

A.1.6.Contenu des propositions

L'offre devra comporter :

- la lettre de candidature, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC1 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité ;
- les moyens techniques et les moyens humains prévus spécifiquement pour la réalisation du projet ;
- un mémoire technique précisant la solution envisagée pour réaliser la jonction des parties montables et démontables des stables ;
- les mesures et les moyens employés pour réaliser une fabrication respectueuse de l'environnement et une éthique

- d'éco-conception ;
- le DPGF complété, daté et signé ;
- vos références dans le domaine ;
- les éventuelles sous-traitances proposées par le prestataire ;
- un calendrier prévisionnel le plus précis possible en indiquant les étapes intermédiaires sachant que le calendrier du CEN s'impose pour les rendus finaux ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et décennale professionnelle ;
- le prestataire peut, s'il le souhaite, faire au CEN toute proposition visant à améliorer le niveau de la prestation en prenant soin de clairement identifier les surcoûts éventuels ;
- tout document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.

A.1.7. Date limite de réception des offres

Les propositions, portant la mention :

« **Pôle Milieux humides – fabrication d'un outil de sensibilisation sur le rôle des milieux humides** »

devront parvenir au plus tard pour le **mercredi 4 septembre 2024 à 17h** :

- De préférence par format électronique à l'adresse ci-dessous :

clemence.curlier@cen-franchecomte.org et manon.gisbert@cen-franchecomte.org

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON

NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.

A.1.8. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- **Valeur technique (60 %) :**
 - Référence des projets de l'entreprise : 15 %
 - Moyens technique et humains mis à disposition du projet : 10 %
 - Qualité du mémoire technique : 15 %
 - Pertinence de la démarche d'éco-conception : 10 %
 - Calendrier prévisionnel (disponibilité, délais, cohérence) : 10 %
- **Prix (40 %) :**

$$\frac{\text{Offre plancher}}{\text{Offre jugée}} \times 40$$

A.1.9. Validité de l'offre

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix. L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN dans un délai de 1 mois à compter de la date limite de remise des propositions.

A.1.10.Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % à la signature de l'acte d'engagement ;
- Solde après réception de la version finale de l'outil.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « CEN Franche-Comté / Pôle Milieux humides ».

A.1.11.Résiliation du marché

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après un préavis d'un mois.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

A.1.12.Renseignements techniques et administratifs

La personne habilitée à donner les renseignements est :

Technique

Marie-Gabrielle Verdoni
Lulisse / scénographie
17, rue Saint-Joseph 75002 Paris
01 44 76 08 76 / 06 61 91 52 80
mg@lulisse.fr

Administratif

Clémence Curlier
Chargée de communication - CEN Franche-Comté
06 71 31 63 61
clemence.curlier@cen-franchemcomte.org

ou

Manon Gisbert
Responsable du Pôle Programme et Réseaux - CEN Franche-Comté
06 29 30 34 81
manon.gisbert@cen-franchemcomte.org

B.CAHIER DES CHARGES DE LA PRESTATION

CADRE GENERAL

B.1.1.Présentation du maitre d'ouvrage

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté accompagne les acteurs travaillant sur la thématique des milieux humides. Cet outil, co-porté par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté, a pour objectif :

- de répondre aux besoins des acteurs des territoires en développant et en diffusant des outils mutualisés et en apportant des conseils techniques,
- d'aider à la cohérence dans les actions conduites et à l'émulation entre les acteurs pour démultiplier les actions,
- de dynamiser un réseau d'acteurs,
- de servir de relais pour les acteurs locaux, les gestionnaires et les animateurs territoriaux.

B.1.2.Objectifs du projet

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté souhaite créer un outil de sensibilisation transportable, destiné à la fois aux habitants et aux élus locaux, afin de susciter l'intérêt autour des milieux humides régionaux. Dès lors, ce projet implique la conception d'un outil didactique, ludique, scientifique et esthétique, adapté à différents niveaux de lecture selon les publics adultes ciblés.

Plusieurs modules de type « stable » seront présentés à l'occasion d'événements grand public ou réservés aux élus locaux et seront exposés en intérieur. Ils visent à présenter les grandes thématiques des milieux humides (fonction, diversité, menaces, localisation...). Cet outil doit être facilement manipulable et compréhensible par le visiteur qui le découvre en autonomie. Enfin, ce totem doit être léger et peu encombrant pour le transport, facile et rapide à prendre en main lors de son installation par maximum deux personnes et conçu avec des matériaux respectueux de l'environnement.

B.1.3.Les cibles

Le public visé est constitué **des élus locaux et plus largement des habitants.**

B.1.4.Le projet scénographique

Il est constitué de 6 stables transportables dans un véhicule de tourisme de type C3 dont les sièges peuvent être rabattus.

Il sera utilisé pendant une durée de 5 ans en itinérance.

Il doit pouvoir être monté et démonté par deux personnes au maximum.

Voir annexes plus loin (page 9)

REALISATION DES MOBILIERS

B.1.5.Prestations attendues

- Fabrication de 6 Stables et leurs interactivités
- Proposition de matière pour l'aspect de la platine acier : coloris, traitement de surface
- Impression et pose sur le stable des fichiers impression.
- Fourniture d'un emballage léger type couverture
- Garantie de bon fonctionnement pendant 1 an
- Livraison au CEN :
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté
4 chemin du Fort de Bregille
25000 BESANÇON

B.1.6. Documents techniques de référence

D'une façon générale, les matériaux utilisés, les mises en œuvre, les conditions de réception seront conformes à tous les règlements en vigueur d'un ERP niveau 5 et, en particulier, lors de la notification du présent marché et de l'exécution du chantier :

- les normes AFNOR applicables à la menuiserie et aux conservations préventives ;
- les documents techniques unifiés pour tous les éléments auxquels ils s'appliquent.
- les recommandations et exigences de mises en œuvre des fabricants et fournisseurs de matériaux
- les normes françaises et européennes.

B.1.7. Préconisations pour la qualité des matériaux

Le titulaire de ce marché fournira des préconisations conformes en termes de qualité des matériaux en réponse aux prescriptions.

Les matériaux reprendront les caractéristiques des produits mentionnés dans le descriptif ci-dessous, prenant en compte un maximum de critères HQE.

Les vernis impliqueront dans la mesure du possible l'usage de produits « zéro COV » ou « à faible teneur en COV », de préférence certifiés par un écolabel.

Dans le cadre de la démarche éco-responsable menée par le CEN, le titulaire du présent marché devra prévoir autant que possible dans l'ensemble des prestations la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception. C'est une méthode de travail favorisant la prise en compte des impératifs de développement durable (écologiques, sociaux et économiques) dans les différentes phases de création et de vie d'une exposition.

D'une manière générale, l'usage de matière devra être optimisé en termes d'épaisseurs, de quantité et de déchets.

B.1.8. Dessins d'exécution et de détails

Le titulaire doit établir en conformité avec les pièces du marché, les plans d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leurs poses.

Ces dessins doivent préciser les dimensions des ouvrages, le positionnement des dispositifs de fixation.

Ces dessins seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre (MOE) puis de la maîtrise d'ouvrage (MOA) avant toute mise en fabrication.

L'entrepreneur doit se conformer aux rectifications que le Maître d'œuvre peut juger utile d'apporter à ces dessins et en tenir compte dans l'exécution. Cette dernière devra respecter scrupuleusement les dessins approuvés sans toutefois prétendre à un quelconque supplément.

En outre, l'entrepreneur est tenu de compléter lui-même et de prévoir tout ce qui doit normalement entrer comme travaux de sa profession, dans la fabrication projetée, pour son parfait achèvement.

B.1.9. Descriptifs détaillés des ouvrages

Le Stable est une structure auto portante composée de 5 ou 6 feuilles.

Dans les deux feuilles à niveau de lecture seront intégrées des interactivités de type volets à faire pivoter, matière à toucher, déclenchement de son par interrupteur sensitif, image boîte à lumière à regarder par un œillette.

Il y a deux interactivités simples de ce type par Stable.

Les feuilles sont raccordées deux par deux de manière fixe. Elles s'empilent et se démontent par deux jonctions afin d'être transportable dans une petite voiture de tourisme (type Citroën C3, sièges arrière basculés).

Au sol une platine en acier permet d'assurer la stabilité. Le traitement de surface, patiné, vernis sera à définir avec le prestataire. Cette platine doit assurer la stabilité de l'ensemble et doit également pouvoir être transportable par 1 voire 2 personnes.

Les stables pourront être stockés en milieux frais est légèrement humides. La quincaillerie utilisée est en inox.

Les stables sont en façade recouvert d'un placage Super Organic et sur les tranches d'une impression adhésives diffusantes ou pas. Les impressions arrivent à fleur de la paroi de façade, encastrées dans l'épaisseur du contre-plaqué.

Les fichiers graphiques seront fournis par le Maître d'œuvre.

B.1.10. Calendrier de réalisation

Le planning détaillé de la réalisation est inclus dans l'offre du titulaire en accord avec les dates de principes proposées ci-dessous. Il détaille les phases d'étude, de plan, de fabrication et de test, de livraison. Chaque phase est soumise à une validation. Chaque validation peut faire l'objet d'une modification à réaliser sous un délai d'une semaine.

Septembre 2024

Réunion de lancement en visio

Phase 1 : du 6 octobre au 4 novembre

Réalisation des plans détaillés de fabrication

Livrable : Dossier de plans et échantillons de matière

Validation du CEN : 15 jours

Phase 2 : du 4 novembre au 20 janvier

Lancement de fabrication bois, peinture et impression

Réalisation et livraison par la Maîtrise d'œuvre des fichiers d'impressions

Visite en atelier du prestataire de la maîtrise d'œuvre et/ou de la maîtrise d'ouvrage

Livrable : Photos de l'avancement du projet

Validation du CEN : 15 jours

Phase 3 : 24 janvier 2025

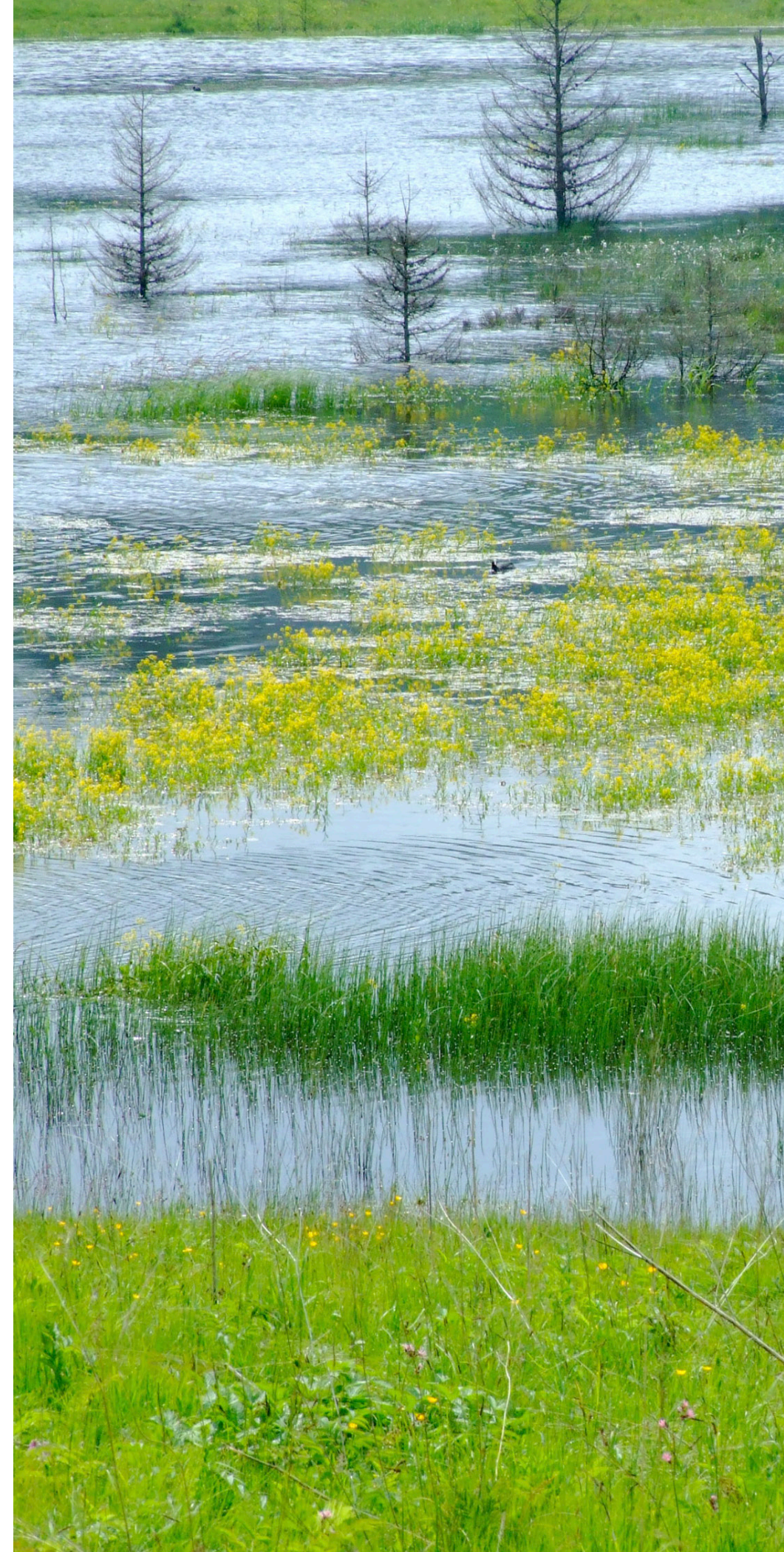
Livraison

Livrable : Livraison de tous les stables. Réception des éléments sur site

Validation du Maître d'ouvrage le jour même

ANNEXES

FABRICATION OUTIL DE SENSIBILISATION SUR LE RÔLE DES MILIEUX HUMIDES



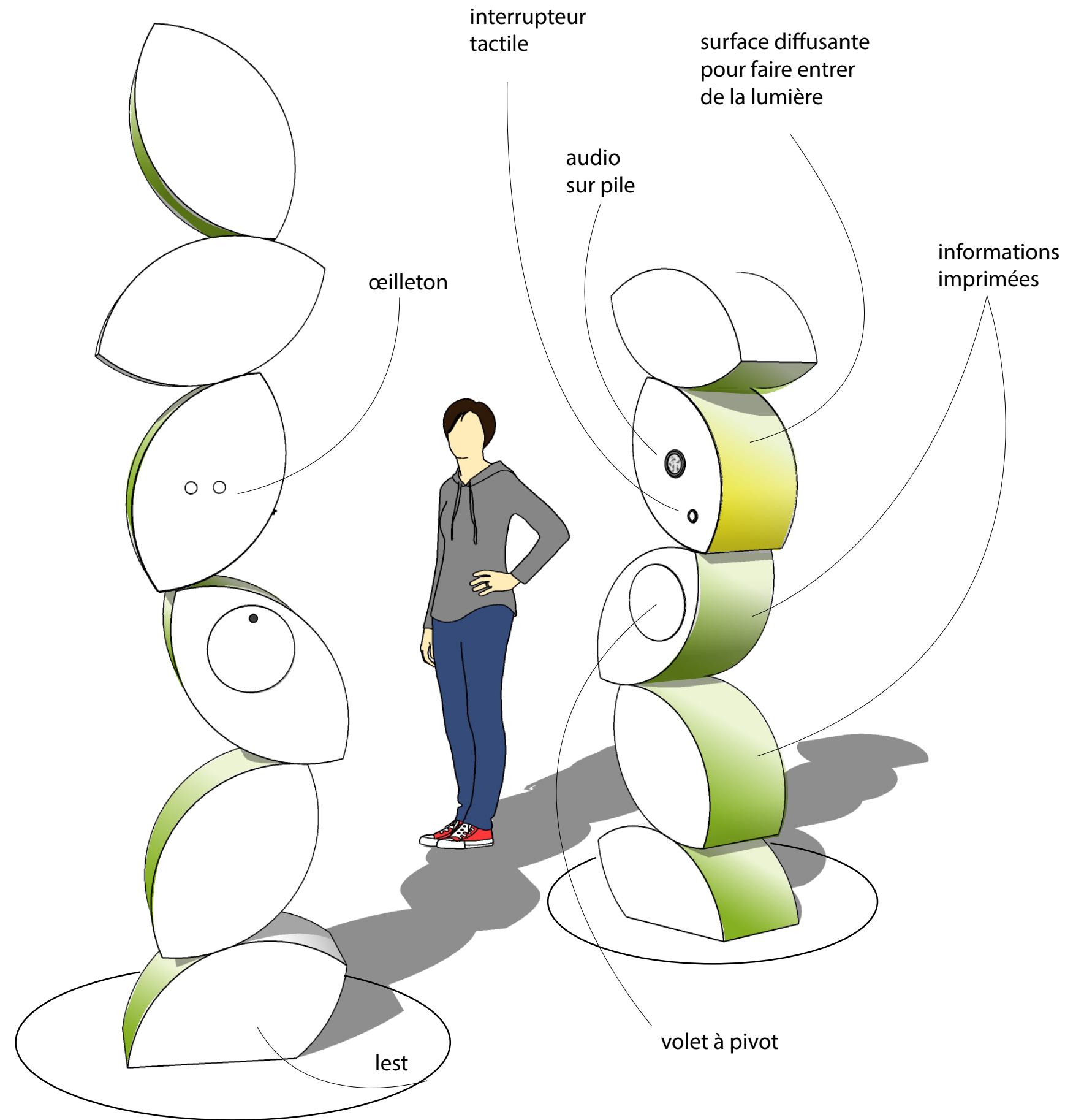
STABILE

Outil de sensibilisation
sur le rôle des milieux humides.

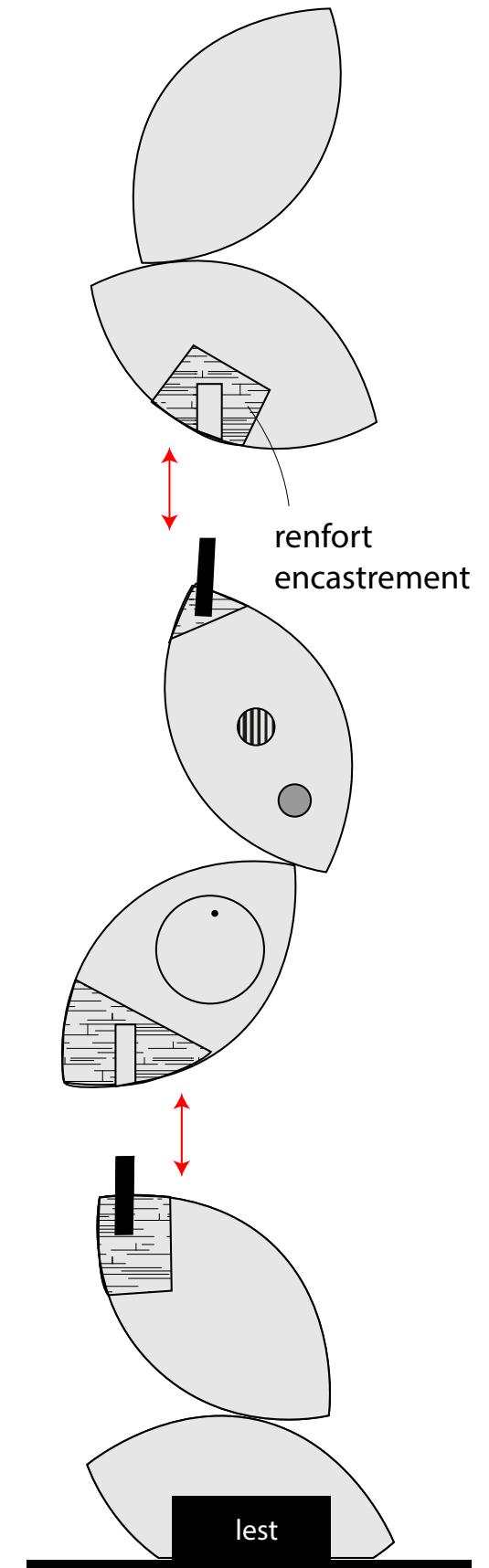


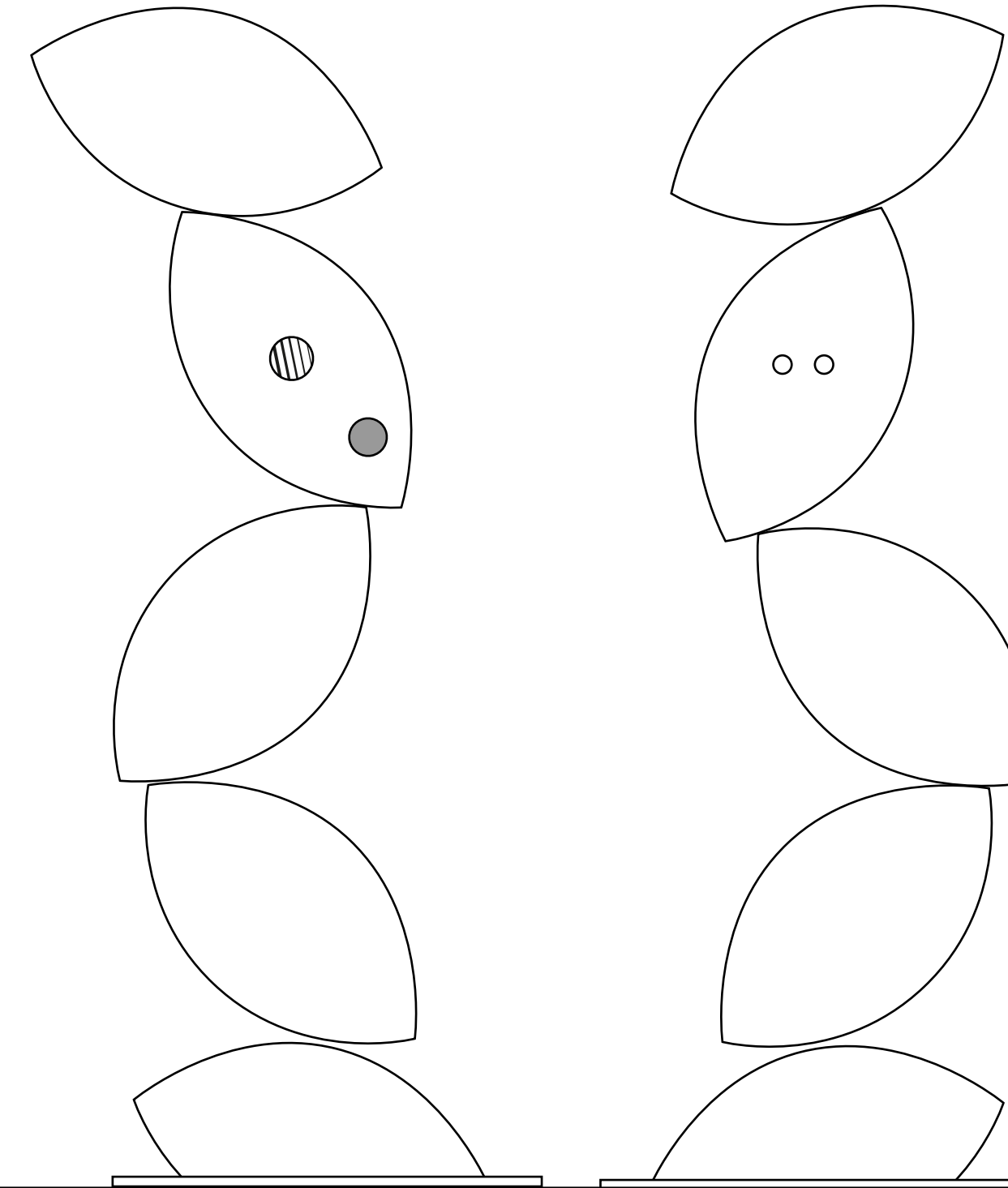
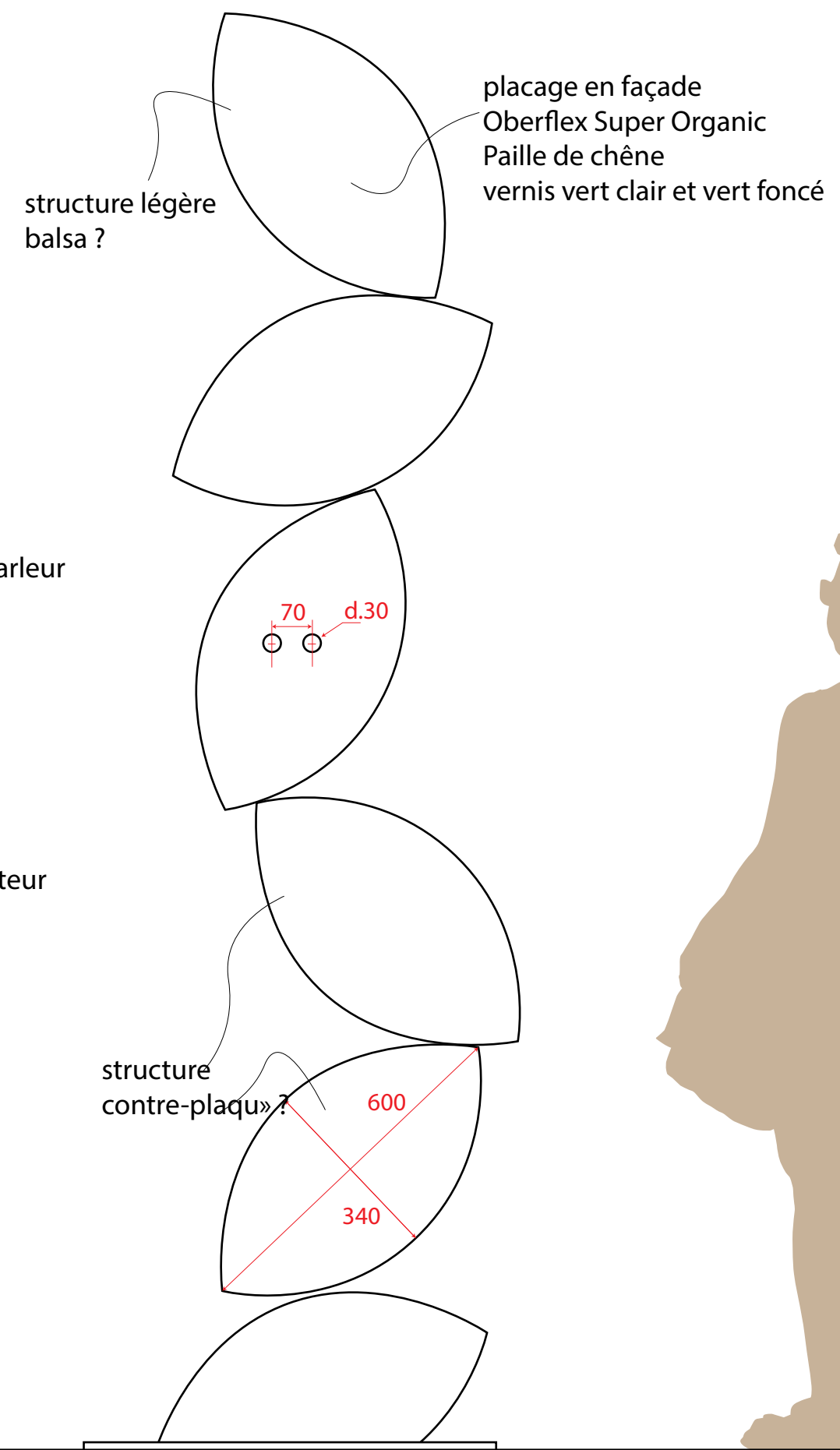
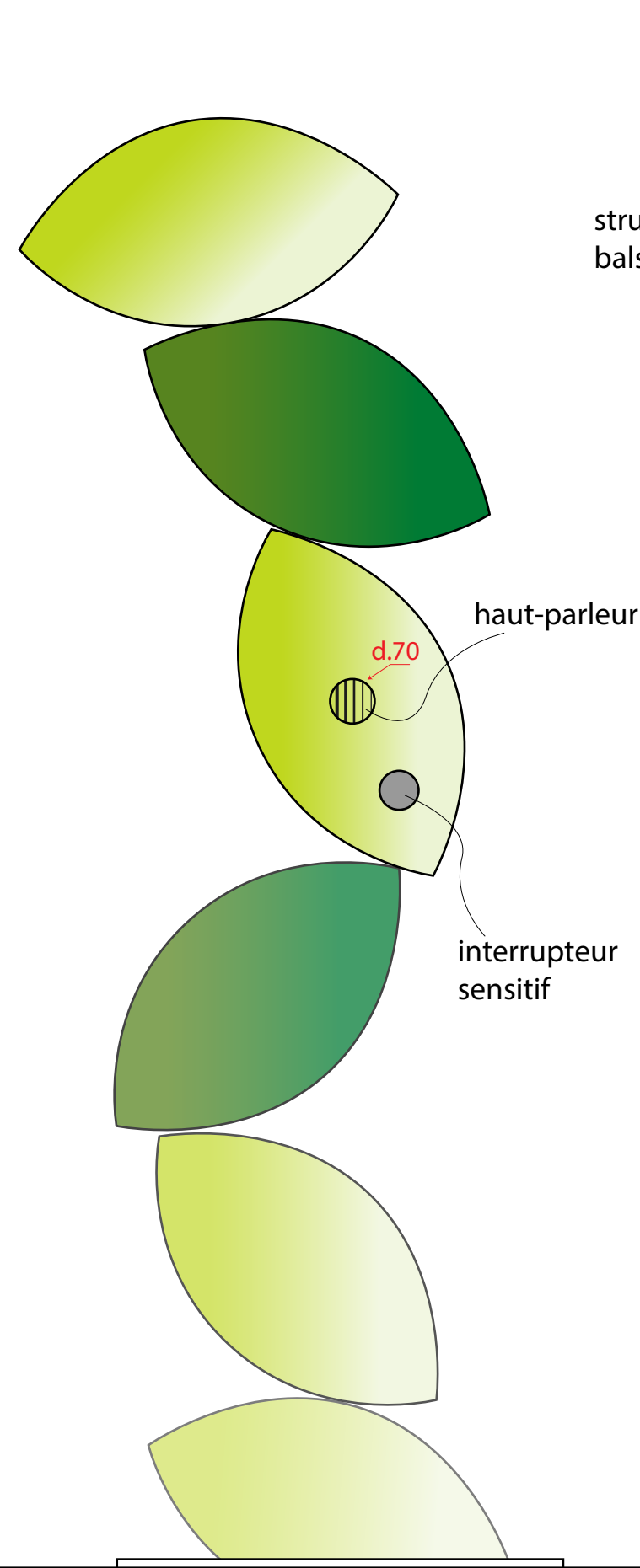
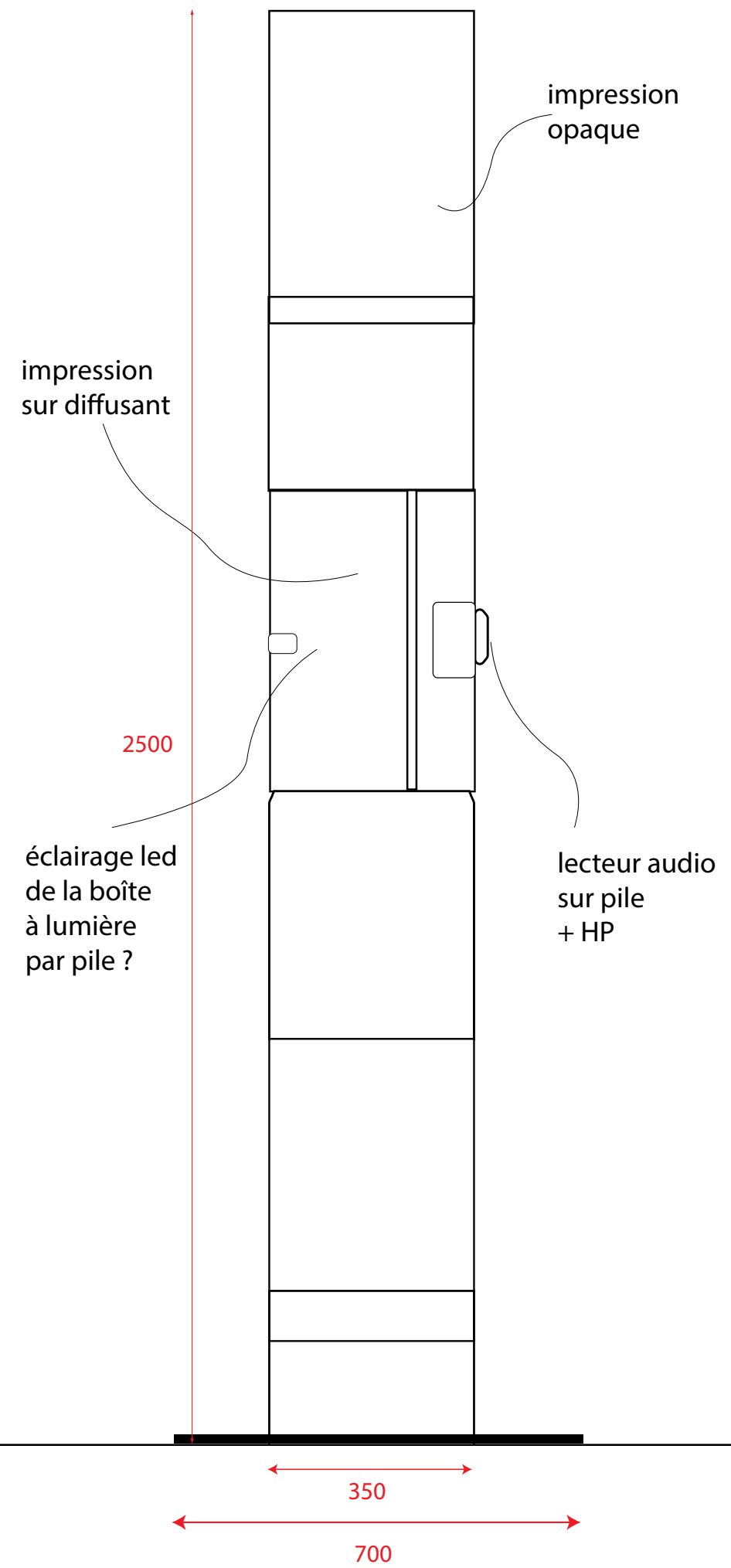
lulisse
scénographie



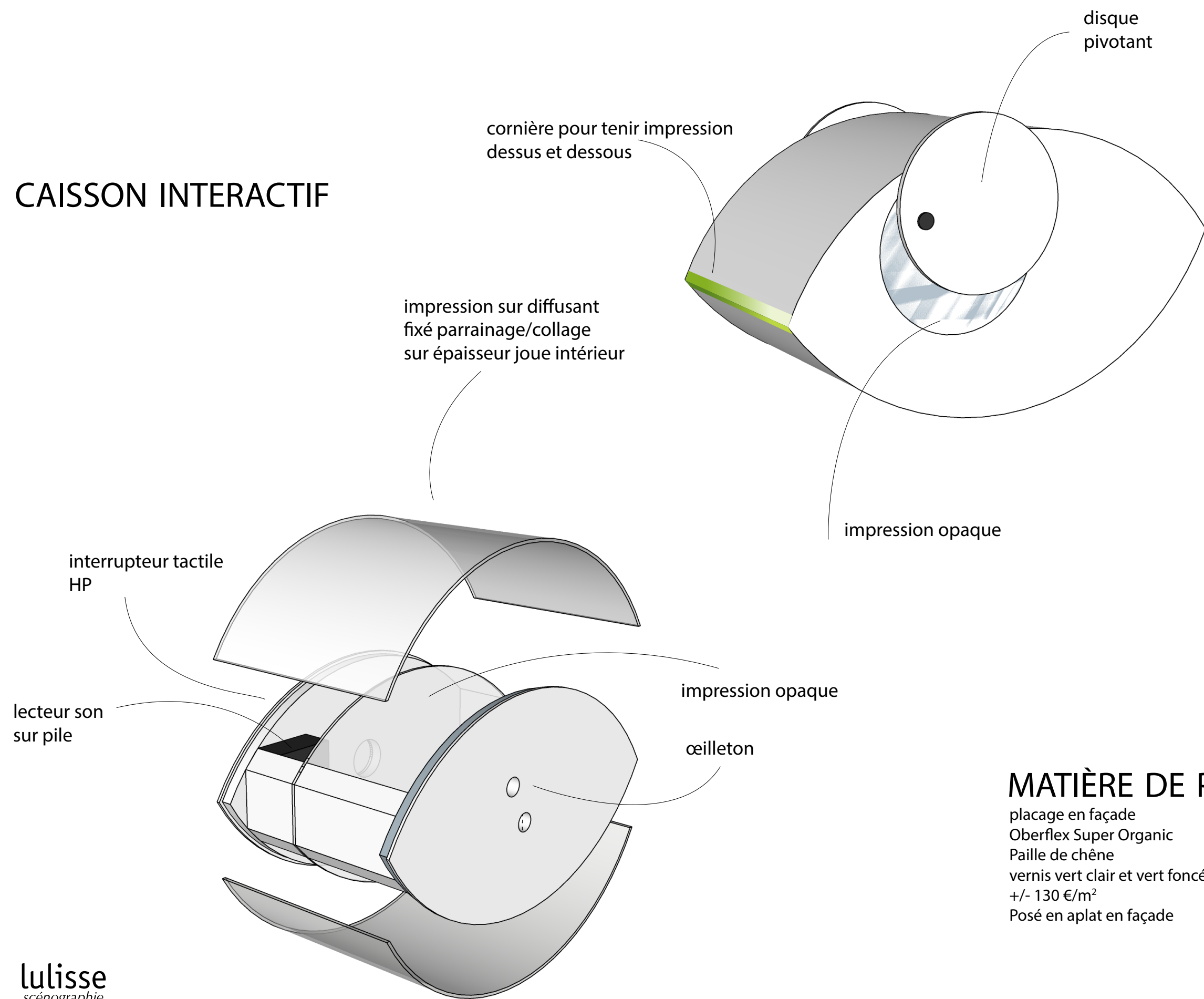


Encastrement par 2 modules





CAISSON INTERACTIF



MATIÈRE DE PLACAGE

placage en façade
Oberflex Super Organic
Paille de chêne
vernis vert clair et vert foncé
+/- 130 €/m²
Posé en aplat en façade

